



PICARDIE

# NATURE

le guide trimestriel du GEPOP

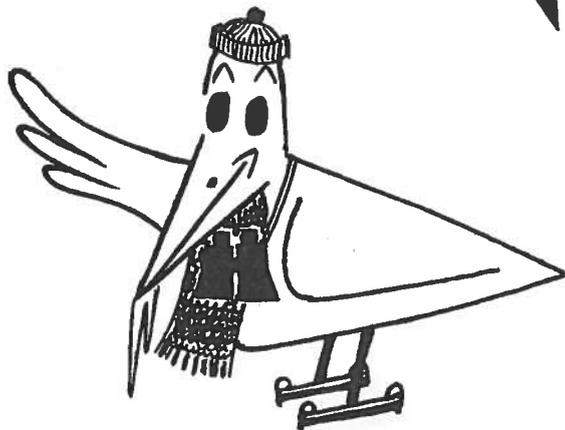
N° 22 DECEMBRE 1983

## Sommaire

- Informations .....p 1
- ← Bilan de l'opération Busard 1983.....p 2
- Au Calendrier .....p 4
- Des livres pour Noël .....p 5
- Les fruits toxiques .....p 6
- Sommaires des n° de Picardie-Nature  
de mars 1982 à septembre 1983 .....p 9
- Synthèse des principaux travaux  
effectués par le Comité du GEPOP ....p 10
- Centre de soins pour oiseaux blessés  
bilan de l'année 1983 .....p 12
- Connaissance de la Faune picarde :  
le Lapin de garenne .....p 15
- L'étude des Mammifères .....p 16



DOUCE AMERE



GROUPE ENVIRONNEMENT - PROTECTION - ORNITHOLOGIE en Picardie - Affilié à la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature - Agréé par les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Équipement (Loi sur la protection de la Nature) et de la Jeunesse et des Sports - MUSÉE DE PICARDIE - 80000 AMIENS - (C.C.P. LILLE 872.02)

Président : J.M. Thiéry

Directeur de publication : P. Thiéry

commission paritaire n° 63860 Dépôt légal : 4ème trimestre 1983

Abonnement : 10 fr

prix du n° : 3 fr



# INFORMATIONS . . . . . INFORMAT

QUELQUES REFLEXIONS SUR LES CYGNES TUBERCULES NICHEURS AU  
BASSIN DE LA HOTOIE (AMIENS). par Patrick Triplet

Beaucoup d'amiénois ont pu suivre la nidification d'un couple de Cygnes tuberculés à la Hotoie. Ils auront sans doute été surpris d'observer parmi la couvée 5 jeunes blancs aux pattes roses et un jeune gris foncé aux pattes noires, le mâle adulte ayant les pattes noires et la femelle les pattes roses. Ceci n'est pas une simple variation individuelle.

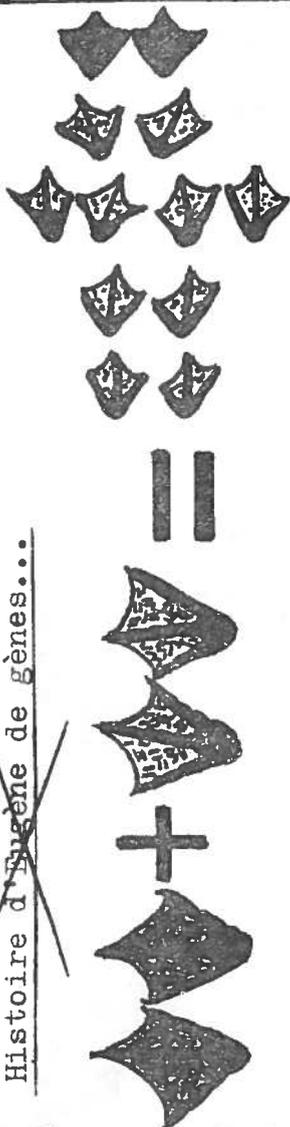
Si généralement les jeunes Cygnes muets possèdent un plumage marron-gris, pour inhiber, pense-t-on, les agressions parentales et les réactions hostiles d'autres oiseaux dans les groupes hivernaux, il existe une forme dite polonaise qui est en fait une race domestique dont les jeunes sont blancs avec des pattes roses. Cette forme particulière s'explique par la génétique : elle est due à un gène récessif dominé par un gène responsable de la couleur. Comme chez les oiseaux la femelle est hétérozygote, une femelle porteuse de ce gène sera toujours blanche. Par contre seuls les mâles homozygotes pour ce caractère présenteront cette couleur.

Au premier abord il peut paraître désavantageux de présenter cette couleur blanche comme les 5 jeunes ici présentés. Mais en fait dans certaines conditions des avantages incontestables contrebalancent ces désavantages : avec cette couleur blanche les jeunes de la forme polonaise (forme immutabilis) paraissent 12 mois plus vieux qu'ils ne le sont en réalité et il a été prouvé que dans une population de faible densité une femelle blanche s'appariait plus tôt car son plumage la faisait passer pour plus âgée qu'en réalité. Elle est ainsi mieux acceptée par des mâles adultes qui ont généralement tendance à s'accoupler avec des femelles du même âge.

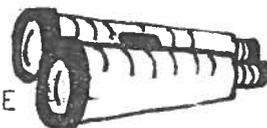
Pour plus de renseignements sur ce sujet, consulter la publication suivante :

BACON P.J. (1980) A possible advantage of the "Polish" morph of the mute Swan - *Wildfowl* 31:51-52.

Histoire d'Eugène de gènes...



## WEEK-END ORNITHOLOGIQUE EN BAIE DE SOMME



- Le G.E.P.O.P. organise les 14 et 15 janvier 1984 un week-end ornithologique en baie de Somme. Ce stage comprend 2 parties :
- observations sur le terrain dans la journée (baie de Somme, Hâble d'Ault...) où chacun pourra s'initier de manière pratique aux techniques d'étude de l'avifaune (reconnaissance des espèces, dénombrements...);
  - exposés sous forme de discussions en fin de journée.

Les frais de participation à ce week-end (hébergement à la Station d'Etudes en Baie de Somme, repas...) sont de 100 francs.

Le rendez-vous est à 14 heures le 14 janvier à Saint-Valery-sur-Somme (parking sur le port face à la stèle de Guillaume le Conquérant).

## IONS . . . . . INFORMATIONS . . . . .

## WEEK-END ORNITHOLOGIQUE EN BAIE DE SOMME. (suite)

BULLETIN D'INSCRIPTION (à renvoyer avant le 20 décembre 1983 au GEPOP, Musée de Picardie 80000 Amiens)

NOM.....Prénom.....  
Adresse.....

Connaissances en ornithologie ?

Exposés souhaités (indiquer l'ordre de préférence) :

- techniques de dénombrement
  - oiseaux d'eau
  - nicheurs
  - cycle annuel
- avifaune de la baie de Somme
- migrations
  - données générales
  - cas de la baie de Somme
- autres suggestions...

plein de choses à apprendre et nourri, logé pour deux jours c'est pas cher, dépêchez vous !



## OPERATION BUSARD 1983.

En 1983 le GEPOP a intensifié son action en faveur de la protection des Busards en distribuant auprès des agriculteurs de la Somme près de 500 tracts, en posant des affiches dans de nombreuses coopératives agricoles, en passant des articles dans des journaux spécialisés et surtout en repérant puis en surveillant les nids de Busards.

Pour quelques bénévoles il aura fallu passer de longues journées à repérer avec précision les nids puis à contacter avec beaucoup de prudence les agriculteurs

A ce stade tout est loin d'être terminé, en effet, le jour de la moisson il faut être là pour surveiller les opérations car la catastrophe peut arriver au dernier moment (nous en avons fait la triste expérience).

Voici les maigres résultats :

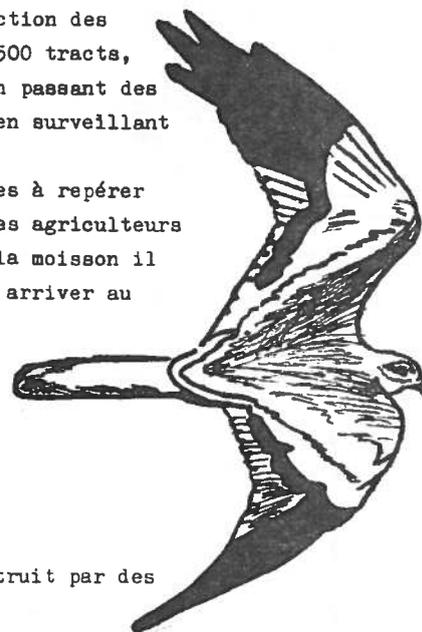
- Nombre de nids repérés : 6 dont 2 nids de Busard cendré .  
4 nids de Busard saint-martin.
- Nombre de nichées réussies : 4 nichées de Busard saint-martin.
- Nombre de nichées ratées : 2 nichées de Busard cendré.

Le premier a été écrasé par une moissonneuse, le second a été détruit par des particuliers.

A ajouter à ce tableau un nid de Busard cendré surveillé par un ornithologue indépendant et dont la nichée s'est envolée.

Nous remercions vivement Mr FERRE, membre du GEPOP, qui sacrifie depuis plusieurs années ses heures de loisirs à la cause des Busards.

Pour la prochaine saison nous aurons besoin de nombreux bénévoles, tenez vous prêt.



# INFORMATIONS . . . . . INFO

## PARUTION AU J.O. DU 6 JUILLET 1983 D'UNE LOI REPRIMANT LA POLLUTION DE LA MER PAR LES HYDROCARBURES.

LOI n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures (1).

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sera puni d'une amende de 100 000 F à 1 000 000 F et d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, ou de l'une de ces deux peines seulement et, en cas de récidive, du double de ces peines, tout capitaine d'un navire français soumis aux dispositions de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, faite à Londres le 2 novembre 1973, telle que modifiée par le protocole du 17 février 1978 et par ses modificatifs ultérieurs régulièrement approuvés ou ratifiés, entrant dans les catégories ci-après :

— navires-citernes d'une jauge brute égale ou supérieure à 150 tonneaux,

— navires autres que navires-citernes, d'une jauge brute égale ou supérieure à 500 tonneaux,

qui se sera rendu coupable d'infraction aux dispositions des règles 9 et 10 de l'annexe I de la convention, relatives aux interdictions de rejets d'hydrocarbures, tels que définis au 3 de l'article 2 de ladite convention.

Les pénalités prévues au présent article sont applicables au responsable à bord de l'exploitation des plates-formes immatriculées en France pour les rejets en mer effectués en infraction aux règles 9 et 10 de l'annexe I de cette convention.

Il est triste de s'apercevoir qu'une catastrophe écologique comme celle de l'Amoca-cadiz soit nécessaire pour augmenter les amendes des pétroliers responsables de pollution par les hydrocarbures.

Art. 11. — Indépendamment des officiers et agents de police judiciaire, qui exercent leurs pouvoirs conformément aux dispositions du code de procédure pénale, sont habilités à constater les infractions aux dispositions des règles 9, 10 et 20 de l'annexe I de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires susmentionnée, les infractions aux dispositions de la présente loi ainsi que les infractions aux dispositions réglementaires qui seront prises pour son application :

— les administrateurs des affaires maritimes ;

— les officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes ;

— les inspecteurs de la navigation et du travail maritime ;

— les inspecteurs mécaniciens ;

— les techniciens experts du service de la sécurité de la navigation maritime ;

— les contrôleurs des affaires maritimes (branche technique) ;

— les personnels embarqués d'assistance et de surveillance des affaires maritimes ;

— les fonctionnaires et agents assermentés et commissionnés des services maritimes et des ports autonomes ;

— les ingénieurs des mines et les ingénieurs des travaux publics de l'Etat affectés au service des mines des circonscriptions minéralogiques intéressées ;

— les officiers de port et officiers de port adjoints ;

— les agents des douanes,

et à l'étranger, les consuls de France, à l'exclusion des agents consulaires.

En outre, les infractions aux dispositions des règles 9 et 10 de l'annexe I de la convention ci-dessus mentionnée peuvent être constatées par les commandants des bâtiments de la marine nationale et par les commandants des aéronefs militaires.

Néanmoins cette loi n'est pas encore en vigueur, actuellement il faut se référer à la loi du 26 décembre 1964 modifiée le 2 janvier 1979.

Ces nouvelles dispositions condamneront plus sévèrement les capitaines de navires français coupables de pollution par les hydrocarbures à condition d'en faire la preuve. Ceux qui nettoient leurs cuves au large ont peu de chance d'être pris.

La référence à la présente loi est substituée à la référence à la loi n° 64-1331 du 26 décembre 1964 modifiée dans tous les textes contenant une telle disposition.

Art. 17. — La présente loi entrera en vigueur le jour de l'entrée en vigueur pour la France de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, faite à Londres le 2 novembre 1973, telle que modifiée par le protocole du 17 février 1978.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 5 juillet 1983.

Les nouvelles personnes sont chargées de rechercher les infractions. Auparavant, comme ce fut le cas lors de la marée noire de 1981 sur nos côtes, il fallait contacter la Préfecture maritime.

Sont chargés de rechercher les infractions constituant le délit de pollution des eaux de mer, de recueillir à cet effet tous renseignements en vue de découvrir les auteurs de ces infractions et d'en rendre compte soit à un officier de police judiciaire exerçant ses pouvoirs conformément aux dispositions du code de procédure pénale, soit à un administrateur des affaires maritimes :

— les commandants des navires océanographiques de l'Etat ;

— les commandants de bord des aéronefs de la protection civile et des aéronefs de l'Etat affectés à la surveillance des eaux maritimes ;

— les agents du service des phares et balises ;

— les agents de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes,

et les agents de la police de la pêche fluviale.

Art. 12. — Les procès-verbaux dressés par les agents mentionnés à l'article 11 de la présente loi font foi jusqu'à preuve contraire. Ils sont transmis immédiatement au procureur de la République par l'agent verbalisateur qui en adresse en même temps copie à l'administrateur des affaires maritimes lorsqu'il s'agit de navires ou de plates-formes ou à l'ingénieur des ponts et chaussées chargé du service maritime, s'il s'agit d'engins portuaires, de chalands ou de bateaux-citernes fluviaux.

Les infractions aux dispositions de la convention mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> et à celles de la présente loi sont jugées soit par le tribunal compétent du lieu de l'infraction soit par celui dans le ressort duquel le bâtiment est attaché en douanes ou immatriculé s'il est français, soit par celui dans le ressort duquel peut être trouvé le bâtiment s'il est étranger.

A défaut d'autre tribunal, le tribunal de grande instance de Paris est compétent.

# 4 AU CALENDRIER

NOS SORTIES SONT OUVERTES A TOUS AUSSI BIEN MEMBRES QUE SYMPATHISANTS.

---

18 DECEMBRE : Sortie au cimetière de la Madeleine à Amiens, très nombreux oiseaux.  
Rendez-vous à 9 h à la porte du cimetière.  
Durée : la matinée.

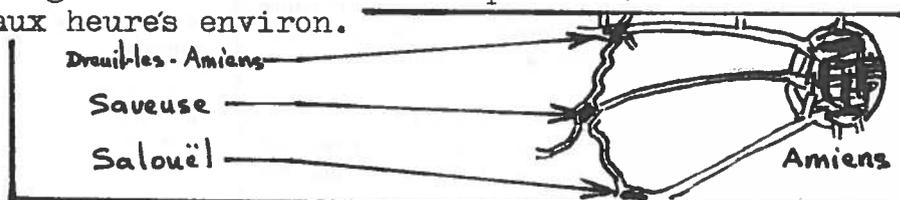
15 JANVIER : Sortie dans la Réserve de chasse sur le domaine public maritime. Observation des nombreux oiseaux hivernants sur nos côtes : Canards; Limicoles...  
Rendez-vous à Amiens, place du cirque à 8 h ou à Noyelles/mer, place de la gare à 9 h 30.  
Repas tiré du sac, prévoir des vêtements chauds et des bottes. Durée : la journée.

Pour ceux qui participeront au stage d'ornithologie, cette sortie en fait partie.

STAGE ORNITHOLOGIE LE 14 ET 15 JANVIER : TOUS LES DETAILS EN PAGE 2.

22 JANVIER : Initiation à la photographie animalière avec projection de diapositives, discussion et échanges de méthodes, étude du matériel photographique.  
Salle Dewailly, place Dewailly, Amiens de 14 h à 17 h.  
Amenez vos clichés.

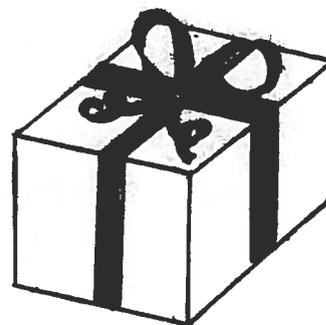
11 FEVRIER : Sortie de nuit à l'écoute des Rapaces nocturnes dans un site où nichent la Chouette Chevêche, l'Effraie, la Hulotte, le Moyen-duc.  
Place de l'église à Saveuse à 20 h précise.  
Durée : deux heures environ.



26 FEVRIER : Recensement d'oiseaux morts sur le littoral picard.  
Rendez-vous à Amiens, place du cirque à 8 h ou à Noyelles/mer place de la gare à 9 h 30.  
Repas pris à la Station d'études quai J. d'Arc, St Valéry.  
Durée la journée. (matin: ramassage, après-midi: identification).

10 MARS : ASSEMBLEE GENERALE, Faculté des Sciences de 14 h à 18 h.  
Des détails vous seront donnés dans le prochain n°.  
Pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration ADRESSEZ DES MAINTENANT VOTRE CANDIDATURE à : GEPOP, Musée de Picardie 80000 Amiens

DES LIVRES POUR NOEL



Pour enfant :

Pour les petits, les albums de la Collection du Père Castor, éd. Librairie du Scarabée. Les albums sur les animaux sont très bien faits.

Pour 10/15 ans.

- Découvrir la Nature. Coll. Qui ? Pourquoi ? éd. Chantecler. 46 p. 28Fr.  
A l'avantage de se limiter aux espèces européennes et d'insister sur la préservation de la Nature.
- La Nature et ses secrets. Coll. Question/Réponse; éd. Nathan. 69p.
- Les animaux et leurs secrets. Ces 2 livres présentent de nombreuses photos et insistent sur la préservation de la Nature.

Pour adultes :

- La passion des Oiseaux. éd. Gründ, 96p. De belles photos
  - Oiseaux chanteurs. éd. Gründ, 223 p.
  - Oiseaux des pays d'Europe, éd. Gründ, 320 p.
- Les livres de cette série sont à des prix intéressants pour leur contenu.

- Le grand livre des oiseaux de France et d'Europe, éd. Nathan.  
Belles illustrations, livre d'identification, mais pas sur le terrain (encombrant).
- Oiseaux des forêts et des jardins, éd. Nathan, 216 p.  
pour public plus confirmé.
- A la découverte de la Nature, éd. Delachaux et Niestlé.  
Traite de Faune, de Flore et de Géologie.
- Le calendrier mois par mois de la Nature par Pierre Pellerin, éd. Nathan.  
Très intéressant, donne des conseils pour protéger la Nature.

Livres de détermination.

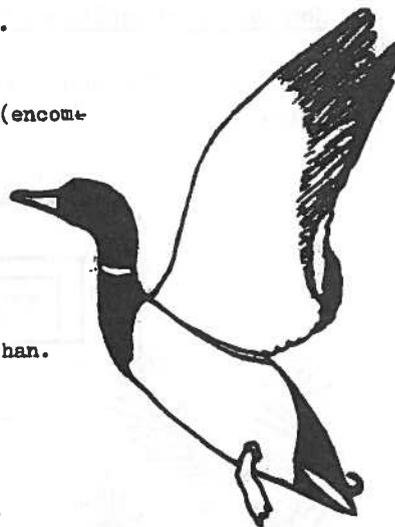
- Guide des oiseaux d'Europe (Peterson), éd. Delachaux et Niestlé. 90Fr.  
Indispensable à tout ornithologue.
- Les oiseaux d'Europe (Brunn et Singer), Coll. Multiguide Nature, éd. Bordas.  
Indispensable à tout ornithologue qui n'aurait pas acheté le précédent.

Dans la même collection :

- Les nids, oeufs et poussins. Les mammifères. Les Batraciens. Les Reptiles.  
Les Insectes, etc...
- Guide des traces d'animaux. éd. Delachaux et Niestlé.  
Indispensable pour l'étude des Mammifères et aussi des oiseaux.

Tous ces livres sont des ouvrages de terrain. Pour les spécialistes ils seront complétés par :

- Les Rapaces de Paul Géroutet, éd. Delachaux et Niestlé.
- Les Palmipèdes Le contenu d'une très grande valeur explique le prix assez
- Les Echassiers élevé de chaque tome, néanmoins ces livres restent indis-
- Les Limicoles pensables à tout ornithologue confirmé.
- Les Passereaux



Les brochures :

- Edition Ouest-France :
- Oiseaux des jardins.
  - Oiseaux de mer.
  - Oiseaux des marais.
  - La vie des Rapaces.
  - Les Orchidées.
  - Les Batraciens.
  - Nids, oeufs et jeunes oiseaux par Serge Boutinot, ornithologue picard, responsable de la Réserve du marais d'Isle à St-Quentin.

- Livres édités par Ouest-France :
- Connaître et reconnaître les Oiseaux de mer.
  - Connaître et reconnaître les traces d'animaux

Edition Courrier Picard : Collection Oiseaux de Picardie :

- Les Palmipèdes.
- Les Echassiers. Par François Sueur, ornithologue

au GEPOP.

Livres de luxe :

- Journal champêtre d'Edith Holden, éd. Du Chêne, 180 p. 110Fr
- Souvenirs champêtres de Beningfield, éd. Du Chêne, 140 p. 110Fr

Deux très très beaux livres sur la campagne anglaise avec de très belles peintures.

PLANTES A FRUITS TOXIQUES EN PICARDIE.

par P. ROYER

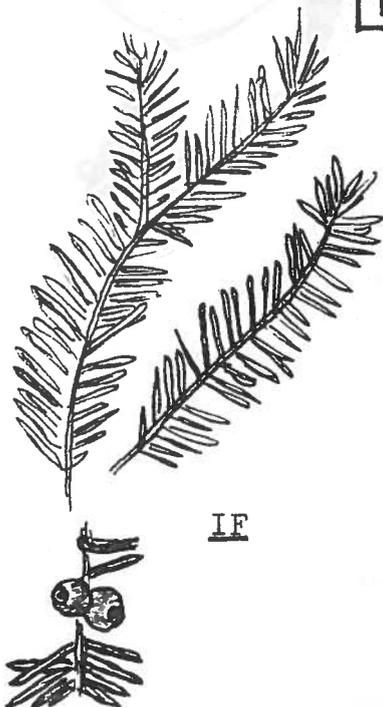
MORELLE NOIRE

Si la nature offre des fruits sauvages qui se prêtent à la consommation et aux préparations culinaires, elle produit aussi des fruits toxiques dont il faut se méfier. Certains sont redoutables, la belladonne est certainement une des plus dangereuses, elle est responsable de morts d'enfants. Il convient de savoir identifier la plante avant de consommer les fruits, des confusions sont à l'origine d'intoxications parfois mortelles, dans le doute s'abstenir.

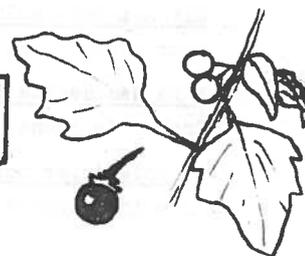
Bien souvent, ce sont des enfants qui sont touchés par ces empoisonnements car de nombreuses baies empoisonnées présentent un aspect attirant. Les plantes dangereuses ne se développent pas seulement dans les régions inaccessibles, elles peuvent aussi bien peupler les parcs et les jardins urbains. Je vous propose de découvrir les plantes à fruits toxiques de notre flore, en espérant que cette évocation incitera à la prudence les amateurs de fruits sauvages.

1'IF (Taxus baccata)

Commun dans les parcs et jardins comme arbuste d'ornement, l'if est entièrement toxique. Seul la chair fruitée rouge de la baie ne contient pas d'alcaloïdes, cependant la graine est vénéneuse mais bien souvent elle ne provoque pas d'empoisonnement car elle est éliminée par la digestion. Les rameaux et les branches sont capables de provoquer la mort d'animaux domestiques après leur ingestion, c'est pourquoi il a disparu des pâturages de montagne.



IF

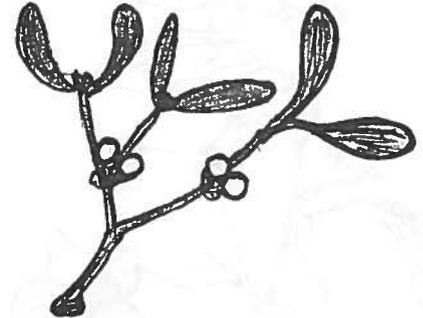


SORBIER DES OISELEURS (Sorbus acuparia)

Cet arbuste se développe aussi bien dans les bois que dans les parcs et jardins où il est cultivé. On le reconnaît à ses folioles lancéolées bordées de dents pointues. Les fleurs apparaissent de Mai à Juin et donnent naissance en Aout à des baies rouges orangées groupées. Les intoxications restent rares et ne concernent que la consommation de quantités importantes de baies fraîches, elles se traduisent par des vomissements ainsi qu'une irritation du tube digestif, une élimination abondante de sucre et d'albumine dans les urines.

SORBIER DES OISELEURSGUI (viscum album)

Le gui est connu comme hémiparasite de plusieurs espèces d'arbres (peupliers, pommiers, chênes, sapins, pins). Les feuilles coriaces, allongées et sessiles sont accompagnées de baies blanches qui mûrissent de l'automne au printemps. La viscotoxine entre dans la composition des fruits, leur absorption provoque des diarrhées cholériques par irritation des voies gastrointestinales. Les feuilles sont employées comme hypotenseur en thérapeutique humaine.

GUIHOUX (Ilex aquifolium)

Les feuilles coriaces vert foncé, brillantes et cireuses sont bien connues chez le Houx sauvage ou cultivé. Cet arbuste produit des drupes rouges toxiques qui ressemblent à des baies, dans ces fruits on a trouvé de la théobromine. L'intoxication se traduit par une irritation des voies gastrointestinales avec vomissements, diarrhées; il convient de se méfier de la toxicité chez les jeunes enfants chez qui l'ingestion de 20 à 30 baies est mortelle. Les oiseaux peuvent consommer ces fruits l'hiver sans aucun dommage.

BOURDAINEFUSAIN D'EUROPE (Evonymus europaea)

Le Fusain d'Europe est un arbuste de lisière, des bois clairs, des pentes buissonneuses, il produit des fruits nommés "bonnets de prêtres" à cause de leur forme à quatre lobes qui rappellent étrangement la coiffure d'un homme du culte. Dans les graines, un principe amer provoque des nausées et de la diarrhée, des hétérosides cardiotoniques (évonoside, rhamnoside, digitoxigénine) agissent sur le muscle cardiaque et sur les centres nerveux provoquant des troubles circulatoires, des convulsions alternant avec de la somnolence. Les fruits rouge orangés attirent surtout les enfants par leur aspect tentant.

BOURDAINE (Rhamnus frangula)

La Bourdaine est un arbrisseau des sols frais et humides, elle produit des baies rouges puis noires dont l'action purgative est responsable de diarrhées. Dans les cas graves, malaises, vomissements, vertiges apparaissent après absorption d'une quantité importante, pouvant aller jusqu'au collapsus.

NERPRUN (Rhamnus catharticus)

Essence des sols calcaires, le Nerprun est connu en thérapeutique pour son effet purgatif, l'ingestion de fruits noirs et charnus provoque une irritation du gros intestin avec effet laxatif. Seule l'absorption d'une quantité élevée est capable de provoquer des symptômes d'intoxication avec diarrhées, néphrites, déshydratation.

LIERRE (Hedera helix)

Cet arbrisseau est bien connu comme plante grimpante à l'aide de crampons, ses feuilles sont coriaces et luisantes. Les baies bleu noir mûrissent au printemps, elles sont globuleuses et charnues, leur dureté et leur saveur amère sont certainement les meilleurs arguments pour décourager tout consommateur. Les cas d'intoxications restent rares, se traduisant par des troubles digestifs à faible dose, des troubles nerveux à dose élevée.

VIORNE  
OBIERVIORNE OBIER (Viburnum opulus)

Arbuste commun des bois et forêts humides, l'Obier ou boule de neige porte des feuilles qui ressemblent à celles de l'érable, rougissantes à l'automne. Les fleurs blanches en fausses ombelles donnent naissance à des fruits rouge vif et brillants à la fin de l'automne. Ces drupes rondes renferment un principe amer, la viburnine, responsable de gastroenterites pouvant entraîner la mort dans les cas graves. Les oiseaux ne consomment pas ces baies toxiques.

VIORNE LANTANE (Viburnum lantana)

Arbuste des forêts claires, dans les buissons, les lisières de forêt. Les fausses ombelles apparaissent de Mai à Juin composées de fleurs blanches, elles fructifient sous forme de baies rouges et noires à saveur sucrée et glaireuse. Un glucoside est responsable d'irritations gastrointestinales provoquant des diarrhées, vertiges, vomissements. Seule l'ingestion d'une grande quantité de baies est responsable des symptômes d'intoxication.

SYMPHORINE (*Symphoricarpos albus*)

La Symphorine est un arbrisseau d'ornement des parcs et jardins qui produit des grosses baies blanc neige de l'automne à l'hiver. Ces fruits renferment de la saponine ainsi que des principes actifs irritants pour la peau et les muqueuses. Leur ingestion provoque une irritation des voies digestives, de fortes quantités absorbées peuvent mener à des troubles mentaux pouvant aller jusqu'au coma.

BELLADONE (*Atropa belladona*)

Parmi les arbustes à baies toxiques, la Belladone est la plus redoutable les intoxications restent toujours graves. On la trouve principalement dans les clairières, au bord des chemins forestiers, parmi les taillis. Les feuilles sont larges, ovales, les fleurs campanulées pourpre violacées donnent naissance à des baies noires luisantes qui ressemblent à des cerises mûres, l'ingestion de 3 à 4 fruits serait mortelle pour l'enfant, chez l'adulte 10 à 15 baies suffisent. Toute la plante renferme des principes actifs (alcaloïdes) surtout les fruits dont les principaux sont l'hyoscyamine, la scopolamine, l'atropine. Les symptômes d'intoxication se traduisent par une atteinte du système nerveux avec agitation psychomotrice et une excitation générale, accélération du pouls, dilatation des pupilles, sécheresse des muqueuses par inhibition des sécrétions glandulaires. Autrefois, les dames italiennes de la Renaissance enduisaient leurs paupières avec une pommade à la Belladone afin de donner à leur regard un aspect flou, très romantique... Aujourd'hui, de nombreuses spécialités pharmaceutiques renferment des extraits ou des teintures de Belladone utilisés comme antispasmodiques et antisécrétoires. L'atropine est utilisée en ophtalmologie comme mydriatique.

DOUCE AMERE (*Solanum dulcamara*)

Comme la Belladone, elle appartient à la famille des Solanacées, elle renferme également un alcaloïde toxique, la solanine, dans les feuilles et les fruits. Surnommée "bourreau des arbres" à cause de sa faculté de s'enrouler autour des végétaux, la Douce Amère est vivace, à tige ligneuse et produit des baies rouge brillantes, l'ingestion d'une dizaine de fruits serait mortelle. Les symptômes d'intoxication se traduisent par des troubles digestifs et une accélération du cœur. Autrefois, les enfants mâchaient la tige qui laissait une saveur à la fois amère et sucrée qui a donné à la plante son joli nom.

MORELLE NOIRE (*Solanum nigrum*)

Plante commune des talus, remblais, lieux cultivés, elle appartient à la famille des Solanacées, la solanine représente le principal toxique de cette plante. Les symptômes d'intoxication sont semblables à ceux de la Douce Amère.

BRYONE DIOIQUE (*Bryonia dioica*)

La Bryone est une liane vivace à tige munie de vrilles dont les feuilles rappellent celles de la vigne. Son surnom de "Vigne du diable" est là pour attirer votre méfiance car les fruits sont vénéneux, la dose mortelle serait de 15 baies pour les enfants, 40 à 50 pour les adultes. Un glucoside amer, la bryonine, est responsable d'irritations locales. Des symptômes d'intoxications externes se traduisent par une irritation cutanée avec inflammation locale, tandis que par voie orale la Bryone produit des nausées, vomissements, de violentes coliques et diarrhées avec parfois présence de sang. Par résorption, l'empoisonnement se traduit par une paralysie du système nerveux central et mort par paralysie respiratoire.

TROENE (*Ligustrum vulgare*)

Arbrisseau toujours vert en hiver, le Troène produit des baies noires de la grosseur d'un pois, leur ingestion provoque des malaises gastro-intestinaux avec forts vomissements, diarrhées abondantes. De nombreux cas d'intoxication dont certains ont eu une issue fatale ont été signalés chez des enfants ayant mangé des baies.

ARUM TACHETE (*Arum maculatum*)

Cet Arum sauvage est appelé "pied de veau" parce que sa feuille ressemble à l'empreinte que le pied d'un veau laisse sur le sol. On le trouve dans les forêts de feuillus humides et ombragées. A la fin de l'été, des baies rouges et brillantes apparaissent agglomérées sur une tige verticale. Toute la plante est toxique, le suc a une action irritante sur la peau et les muqueuses. L'ingestion des baies provoque des douleurs gastriques, diarrhées, crampes, convulsions. Des enfants ont été victimes d'intoxications après avoir mangé de ces baies à saveur douceâtre.

SYMPHORINEBELLADONEARUM TACHETEBIBLIOGRAPHIE:

Guy Dewers: Je récolte les fruits sauvages  
Collection agir et connaître, André Leson

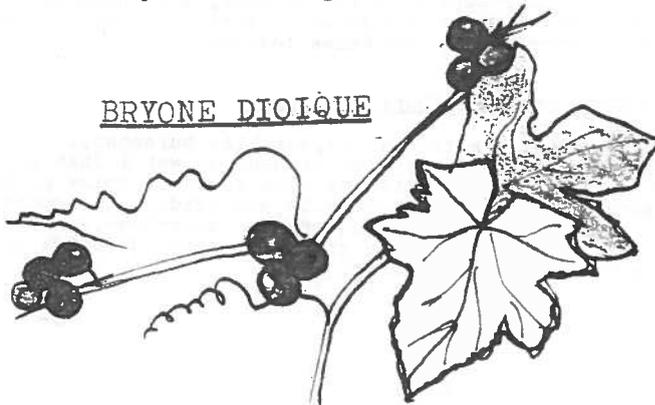
Horst Altmann: Plantes et animaux dangereux  
Fernand Nathan éditeur

Bezanger Beauquesne, Pinkas, Torck:

Les plantes dans la thérapeutique moderne  
Maloine s.a. éditeur

F. Schauenberg, F. Paris:

Guide des plantes médicinales  
Delachaux et Niestlé

BRYONE DIOIQUE

SOMMAIRES DES NUMEROS DE PICARDIE-NATURE DE MARS 1982 A  
SEPTEMBRE 1983.

Dans le souci d'informer les récents abonnés à Picardie-Nature, voici la liste des articles parus de mars 1982 à septembre 1983.

Depuis deux ans nous nous sommes efforcés d'améliorer la qualité de Picardie-Nature en vous informant sur des problèmes d'environnement, nationaux ou régionaux, en vous présentant des articles sur la faune et la flore de notre région. Certes il reste encore pas mal de choses à écrire : pas un seul article sur l'Oise ou sur l'Aisne !!

N° 15 MARS 1982.

- Construction et pose d'un nichoir à Mésange.
- Planter des haies : les essences des haies.
- Les limicoles nicheurs du littoral picard.
- Sachez les reconnaître : Faucons, Epervier, Autour.
- Les fleurs du printemps.
- Un type d'étude à la portée de tous : les Mammifères écrasés sur les routes.
- Histoire d'arbres (dernier chapitre): la façon de planter des arbres, des haies.

N° 16 JUIN 1982.

- La flore des mollières.
- Les Tritons dans la Somme.
- Sachez les reconnaître : Buses et Busards.
- Bilan provisoire de l'enquête Mammifères en Picardie.
- Les Limicoles nicheurs en Europe de l'Ouest.

N° 17 SEPTEMBRE 1982.

- Le GEPOP et les Etats Régionaux de l'Environnement.
- Extraits du Livre Blanc des Etats Régionaux de l'Environnement.
- Une réserve au Hable d'Ault ?
- Les oiseaux des décharges d'ordures.
- Sachez les reconnaître : les pelotes de rejection de quelques Rapaces.
- Sachez les reconnaître : Gravelots, Pluviers, Bécassines et Bécasses.

N° 18 DECEMBRE 1982. (épuisé)

- Le nourrissage hivernal.
- Les oiseaux hivernants au cimetière de la Madeleine.
- Interdiction prochaine des pièges à mâchoires.
- Dates d'arrivée et de départ des passereaux migrateurs.
- Un bel exemple de "mise en valeur" : le marais du Crotoy.
- Centre de soins pour oiseaux blessés : bilan de l'année 1982.
- L'évolution de l'ornithologie dans la Somme.
- Extraits du livre blanc des Etats Régionaux de l'Environnement (suite et fin).
- Liste des espèces végétales protégées.

Certains numéros sont épuisés, si un article vous intéresse nous pouvons vous faire un tirer à part. Pour les autres ils vous seront envoyés sur demande au prix de 3 ₣ le n° + 4 ₣ de port.

N° 19 MARS 1983.

(épuisé)

- Sachez les reconnaître : Barges et Chevaliers.
  - Faune des falaises et de l'estran rocheux picard.
  - Fond d'Intervention pour les Rapaces : circulaire été 1982.
  - Et. Rég. de l'Env. : rapport de Mme Marleux-Commechy: Architecture, Environnement et Nature .
- 

N° 20 JUIN 1983.

(épuisé)

- Centre de soins : bilan de l'année 1982.
  - Bilan financier du GEPOP.
  - "Les émules d'Escobar".
  - L'effet de la maladie de l'Orme sur les oiseaux nicheur en milieu rural.
  - Sachez les reconnaître : les Bécasseaux.
  - Enquête sur le Héron cendré auprès des piscicultures.
  - Et. Rég. de l'Env. : gaspillage - réflexion sur une nouvelle éthique.
  - Faune et Flore de la forêt de Crécy.
- 

N° 21 SEPTEMBRE 1983.

- Campagne contre la vente du piège à poteau.
  - Vademecum du parfait plaignant : vous êtes informé de la destruction d'une espèce protégée... Que faire ?
  - Le Hable d'Ault : Réserve Naturelle, aire de pique-nique ou dépotoir ?
  - Campagne pour la protection de la Chouette effraie : un clocher - un nichoir.
  - Connaissance de la Faune picarde : le Canard colvert.
  - Actions menées en vue de la protection d'une colonie de Hérons cendrés.
  - Baguer les oiseaux en 1983.
  - Le feu bactérien dans la Somme.
- 

<p>SYNTHESE DES PRINCIPAUX TRAVAUX EFFECTUES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE VOTRE ASSOCIATION DURANT L'ANNEE 1983.</p>
--

Vous vous êtes sans doute déjà demandé qu'elles étaient les activités du Conseil d'Administration du GEPOP (comité pour les intimes).

Pour vous tenir au courant des affaires qu'il traite nous essaierons en 1984 de publier régulièrement les actions qu'il aura mené dans le domaine de la protection de l'Environnement. Mais pour cette année qui se termine, nous publions aujourd'hui les principales affaires que les représentants du GEPOP ont traitées.

(l'ordre chronologique n'est pas indiqué puisque des problèmes sont encore loin d'être résolus).

- Enquête sur le Héron cendré auprès des piscicultures -(n°20 juin 83).

Un questionnaire avait été envoyé à des pisciculteurs en 1982 il correspond à la première partie d'un dossier complet visant à régler les problèmes liés au Héron. Le dossier se complète en vue d'une protection des piscicultures contre les Hérons et des Hérons contre l'Homme.

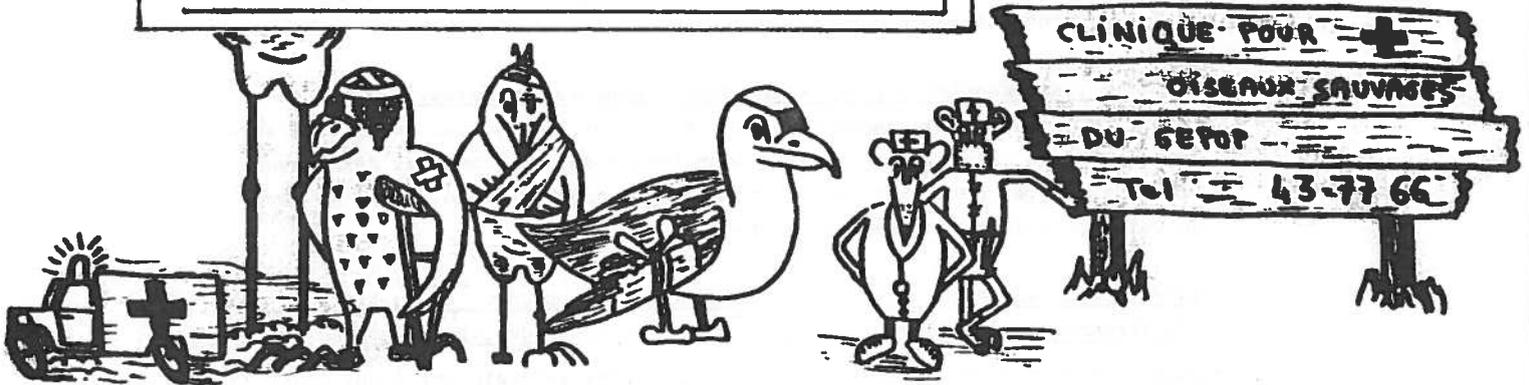
- Mesures pour la protection d'une héronnière dans la Somme. (n°21 septembre 83)  
Il s'agit d'une étude demandée par la Préfecture (Bureau de l'Environnement) et réalisée en 1982, cette affaire est toujours suivie malgré l'atténuation des menaces qui pèsent sur cette héronnière qui représente à elle seule environ 80 % des Hérons nicheurs dans la Somme.
  
- Dépôt de plainte contre X pour destruction d'espèces protégées.  
Désormais à chaque ramassages d'oiseaux morts sur le littoral une plainte sera déposée. C'est un des moyens d'agir pour tenter de supprimer les dégazages illégaux des pétroliers et de réduire les massacres des populations de Torda et de Guillemots déjà gravement atteintes.
  
- Intervention auprès du Préfet, de tous les Députés picards et du Ministre de l'Environnement demandant l'interdiction de la vente du piège à poteau (n°21)  
Malgré le soutien de quelques Députés le problème persiste car étant donné la liberté du commerce, la vente du piège à poteau reste libre et cela malgré un usage interdit. Cette démarche a été doublée d'une pétition envoyée à toutes les associations de protection de la Nature affiliées à la F.F.S.P.N.
  
- Soutien au comité de défense contre la ligne THT (Gravelines-Paris) de Plachy-Buyon, pour raison d'étude d'impact quasi inexistante dans le dossier présenté lors de l'enquête publique. Malgré cela la ligne 2X400 000 volts défigurera le paysage picard pour que la centrale nucléaire de Gravelines alimente Paris gros gaspilleur d'électricité.
  
- Opération Busards 1983.  
Tous les détails dans ce numéro.
  
- Réalisation d'une brochure destinée aux enfants des écoles primaires.  
Cette brochure traite des plantations d'arbres, des oiseaux, de leur protection et de bien d'autres choses encore. Cette publication est subventionnée par le Ministère de l'Environnement, elle devrait sortir en janvier 1984.
  
- Intervention du GEPOP lors de la mise en enquête publique du projet de décharge contrôlée à Nampont-Saint-Martin, en raison de la minceur de l'étude d'impact.
  
- Dépôt de plainte contre une oisellerie et son fournisseur dans l'Oise, pour détention illégale de trois Chardonnerets et d'un Bouvreuil. Ils ont été jugés en septembre, tous les deux ont été reconnus coupables mais n'ont pas été condamnés.
  
- Deux ornithologues du GEPOP : F. Sueur et X. Combecy vont bientôt publier un ouvrage sur l'avifaune de la plain maritime picarde. La diffusion d'un tel ouvrage permettra de faire connaître, au niveau national et international une région d'une importante richesse afin de mieux la protéger.
  
- Réalisation de la liste rouge des oiseaux menacés dans la Somme ainsi que celle des oiseaux menacés dans l'Aisne. Ces deux publications sont destinées aux élus locaux, régionaux et aux administrations concernées (DDA, DDE, Environnement).

D'autres affaires sont en cours ou en projet, elles vous seront détaillées dans les prochains numéros. Si vous désirez des renseignements plus précis sur l'organisation de votre association ainsi que sur le travail effectué par les membres du comité, n'hésitez pas à nous écrire.

Nous vous rappelons que les réunions du Conseil d'Administration sont ouvertes à tout membre du GEPOP. Elles ont lieu tous les troisièmes vendredi de chaque mois de 20h30 à 23h salle Dewailly, Place Dewailly AMIENS.

CENTRE DE SOINS POUR OISEAUX BLESSES :

BILAN DE L'ANNEE 1983.



Cette année, le centre a soigné 53 oiseaux contre 35 l'an passé. Pourquoi une telle augmentation ? Il est probable que les destructions d'oiseaux soient en augmentation, nous pensons plutôt qu'un plus grand nombre de particuliers a eu connaissance de l'existence de notre centre. Il y a deux raisons à cela. La première est que progressivement nous nous faisons connaître du grand public par la diffusion d'un tract. La seconde est que depuis deux ans le parc zoologique d'Amiens nous fait parvenir tous les oiseaux blessés qu'on leur apporte.

Il nous serait facile d'augmenter considérablement nos contacts (gendarmeries, vétérinaires, etc..) mais nous risquerions alors d'être débordés car nous ne sommes bénévoles et nous passons actuellement près d'une heure par jour à soigner les oiseaux (nettoyage des cages, nourrissage, etc..). Il se poserait rapidement des problèmes de déplacement qui nous coûteraient fort cher.

C'EST POURQUOI NOUS LANÇONS UN APPEL A TOUS LES MEMBRES DU GEPOP INTERESSES PAR LES SOINS AUX OISEAUX BLESSES.

Nous voudrions constituer en 1984 un réseau de bénévoles répartis dans toute la Picardie et capable de recueillir momentanément un oiseau blessé.

Ce réseau permettrait d'acheminer plus facilement et surtout plus rapidement les oiseaux vers un centre spécialisé. En effet le principal problème est le temps écoulé entre la découverte de l'oiseau et les soins qu'on lui donne. Cette année beaucoup d'oiseaux auraient pu être sauvés s'ils n'étaient pas restés sans soins, leur état nécessitant alors une amputation de l'aile au ras du corps, opération incompatible avec une vie en captivité (perte d'équilibre, impossibilité d'accouplement, chute, etc..).

Les premiers soins à donner à un oiseau blessé sont la plupart du temps simples et précis, en étant formé par un spécialiste et avec un peu d'expérience il est facile d'y arriver, c'est pourquoi NOUS COMPTONS SUR VOUS.

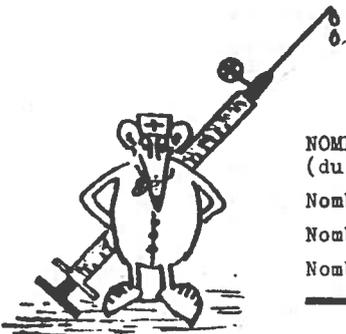
La famille THIERY.

NOMBRE TOTAL D'OISEAUX RECUEILLIS AU CENTRE : 53 dont 22 Rapaces.  
(du premier janvier 1983 au 10 novembre)

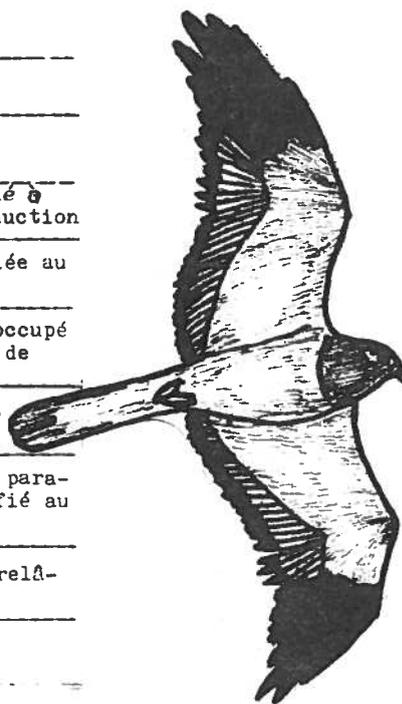
Nombre d'oiseaux relâchés : 16 dont 12 Rapaces.

Nombre d'oiseaux morts : 24 dont 8 euthanasiés.

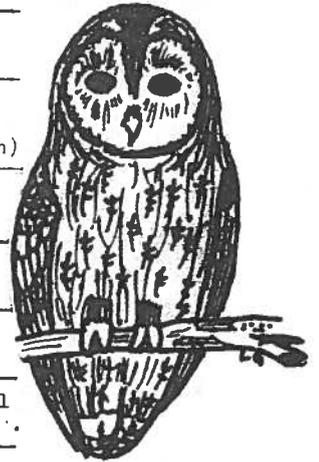
Nombre d'oiseaux non relâchables : 13



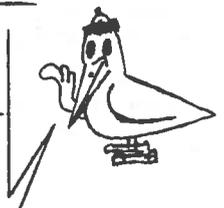
ESPECE	DATE	LIEU	BLESSURES	CAUSE	AVENIR
Chouette hulotte	le 19/1	Saveuse	fracture du crâne	voiture	relâchée le 13/2
Chouette effraie	le 29/1	Charleville	pas de blessure apparente	camion (routier)	relâchée le 2/2
Chouette effraie	le 30/1	Ferrières	grosse fracture de l'aile	voiture	a du être euthanasiée
Guillemot de Trofil	le 30/1	littoral	mazouté, très maigre	dégazage en mer	mort le 31/1, avait été bague(Helgoland, RFA, 6/82)
Cygne tuberculé mâle	le 5/2	Amiens	grosse fracture aile gauche	fils élec-triques	pose d'une broche, mais os-tête : euthanasié.
Mouette rieuse	le 28/2	Camon	fracture ouverte aile droite	obstacle	confiée au zoo d'Amiens, volante le 4/5 à la Hotoie
Busard saint-martin	le 22/3	Lanchères	ancienne fracture aile droite + plumes coupées (captivité)	?	confié à Mr Leroux (FIR) pour réadaptation, lâché à l'automne.
Chouette hulotte	le 29/3	Amiens	jeune en duvet perdue en ville		nourrie, baguée et relâchée le 2/6.
Chouette hulotte	le 31/3	Amiens	idem, de la même famille.		idem
Chouette hulotte	le 31/3	Amiens	idem		idem
Chouette hulotte	le 6/4	Amiens	idem		idem
Epervier d'Europe	le 3/4	Dreuil	fracture ouverte de l'aile droite	obstacle	mort le 4/4
Hibou brachyote	le 6/4	St-Sauveur	fracture ouverte aile droite	obstacle ligne HT ?	non relâchable, confié à Mr Leroux pour reproduction
Mouette rieuse	le 20/4	Péronne	luxation aile droite.	?	non relâchable, confiée au zoo d'Amiens.
Mésange charbonnière	le 10/5	Amiens	jeune tombée du nid		mise dans un nichoir occupé adoptée par uncouple de charbonnières.
Martinet noir	le 10/5	Noyon	pas de blessure apparente	chute au sol	relâché le jour même.
Cygne tuberculé	le 25/4	Argoèves	paralysie aile et patte droite	choc	marche mais toujours paralysie de l'aile, confié au zoo d'Amiens. le 6/6.
Chouette hulotte	le 23/5	Flesselles	jeune en duvet	trouvée "abandonnée"	nourrie, baguée et relâchée le 9/8
Chouette hulotte	le 23/5	Flesselles	idem, même famille	idem	idem
Chouette effraie	le 7/6	Tilloy-les-Conty.	jeune en duvet, nid introuvable.		soignée, baguée et relâchée le 8/7.
Buse variable	le 11/6	l'Etoile	très mauvais état du plumage, avait été gardée en captivité.	captivité	soignée et remplumée, relâchée le 10/9.
Hibou moyen-duc	le 23/6	Saveuse	jeune en duvet, affaibli.	malade	mort le 27/6
Martinet noir	le 7/7	Amiens	pas de blessure apparente.	tombé au sol	relâché le jour même.
Hibou moyen-duc	le 9/7	Airaines	fracture extrémité de l'aile droite	voiture	soigné, bagué et relâché le 13/8.
Chouette hulotte	le 11/7	Moreuil	extrémité de l'aile droite arrachée, pied g. écrasé.	train	quelques jours après installation d'une gangrène, a du être euthanasiée.
Grives musiciennes	le 10/7	Dreuil	deux jeunes tombées du nid		soignées, mais découvertes mortes le 10/8.



Merles noirs le 20/7 Amiens	2jeunes tombés du nid puis gardés un an par un particulier.	captivité	soigné pendant plusieurs semaines et découverts mort le 20/8.
Martinet noir le 25/7 Amiens	fracture de l'aile	obstacle	a du être euthanasié.
Tourterelle turque le 25/7 Amiens	fracture ouverte aile droite	?	morte le 26/7.
Héron cendré le 23/8 Bertheaucourt	plaie aile droite, cou enflé	plombs de chasse ?	mort le 29/8, à l'autopsie traces de passage de plomb
Pigeon biset le 24/8 Amiens	aile droite bloquée	?	euthanasié le 3/10
Goéland argenté le 20/8 Ault	fracture ouverte aile droite	~	soigné, non relâchable, confié au zoo d'Amiens le 20/9.
Chouette effraie le 24/8 La Faloise	aile gauche pendante plaie patte gauche	obstacle	le 4/9 infection aile puis nécrose, morte le 20/10.
Busard des roseaux le 24/8 Brie	fracture tête humérale droite, esquille.	ligne HT	opéré par Dr Devaux (vét.) vole à nouveau, sera relâ- ché au printemps.
Goéland argenté le 25/8 Cayeux	fracture aile droite	?	revole, ne voyant pas de l'oeil g., confié au zoo.
Goéland argenté le 30/8 St-Valéry	aile gauche pendante	?	confié le 20/9 au zoo d'Amiens.
Goéland cendré le 25/8 Cayeux	fracture ouverte de l'aile droite	voiture	amputé, confié au zoo d'Amiens, mort plusieurs semaines après (infection)
Mouette rieuse le 9/9 Cayeux	fractures aile droite, très infectées	voiture ?	euthanasiée
Chouette effraie le 15/9 Flixecourt	plusieurs fracture ouverte aile gauche	voiture (antenne)	euthanasiée
Hirondelle de fenêtre le 15/9 Amiens	jeune tombée du nid		morte le 16/9
Bécasseau maubèche le 18/9 Hable d'Ault	blessure aile gauche	fusil	confié le 18/9 à Mr Montel spécialiste des Limicoles.
Pigeon biset le 23/9 Amiens	jeune tombé du nid + maladie infectieuse		mort le 20/10
Huitrier-pie le 24/9 littoral	fracture aile	fusil	confié à Mr Montel
Chouette hulotte le 26/9 Hermès (60)	grosse fracture aile droite	camion	euthanasiée
Chouette hulotte le 7/10 Moreuil	pas de blessure apparente	voiture	mise en volière le 13/10 relâchée le 17/10
Huitrier-pie le 7/10 littoral	fracture aile gauche et patte droite	fusil	mort le 20/10.
Huitrier-pie le 7/10 littoral	blessure aile gauche blessure oeil gauche	fusil	borgne, non relâchable, confié à Mr Montel.
Grive musicienne le 12/10 Boves	blessure aile gauche	fusil ?	morte le 13/10
Héron cendré le 12/10 Longpré-les- corps-saints	fracture aile droite déjà consolidée	fusil ?	non relâchable, confié au zoo d'Amiens.
Merle noir le 29/10 Amiens	blessure aile gauche	chat	mort le 29/10
Foulque le 1/11 littoral	fortement mazoutée		au centre actuellement

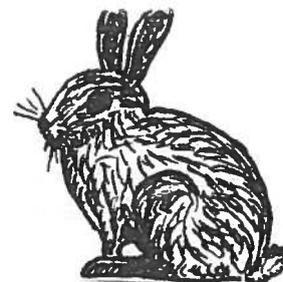


Aux dernières nouvelles, le  
Foulque a été relâché au zoo  
d'Amiens, nous avons reçu un guillemot  
mazouté qui est mort le 7/11 et nous  
soignons actuellement un goéland cendré.



# CONNAISSANCE DE LA FAUNE PICARDE :

## LE LAPIN DE GARENNE.



par François SUEUR

### REPARTITION.

Le Lapin de garenne habite toute l'Europe occidentale et centrale notamment toute la France y compris la Corse. Il a été domestiqué par les romains et introduit en dehors de l'Europe (Australie et Nouvelle-Zélande, diverses îles océaniques et sub-antartiques, Amérique du sud) au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles (PAGES, 1980).

### STATUT EN PICARDIE.

Dans une étude récente (ARTHUR et coll. 1980), le Lapin de garenne est considéré comme présent en forte quantité partout dans la Somme (40 individus tués par 100 ha pour la saison 1976-1977); la situation de cette espèce dans l'Aisne et l'Oise est imprécise, retenons seulement le chiffre d'environ 15 individus tués pour 100 ha de forêts domaniales dans ces deux départements. Notre appréciation sur la densité de Lapin de garenne dans la Somme est quelque peu différente : très abondant dans le Marquenterre, abondant dans les bas-champs de Cayeux, le Ponthieu et quelques secteurs dans les autres régions naturelles où il est généralement moins répandu. Le Lapin de garenne est particulièrement commun dans tout le secteur littoral picard où il est très abondant dans le massif du-naire (facilité de creusement des terriers) et plus encore dans certaines zones autour de Rue où pousse une végétation bien plus attirante. Quelques recensements sur un parcours d'environ 1 km de longueur effectué à Saint-Quentin-en-Tourmont peuvent donner une idée des variations saisonnières d'abondance du Lapin de garenne : 9 adultes et 6 jeunes le 14 avril 1976, 170 à 200 individus le 2 juin 1976, 51 le 7 juillet 1977, 143 le 9 juillet 1975, plus de 50 le 18 septembre 1976 et seulement 7 le 30 décembre 1975.

La saison de reproduction commence en janvier et se termine fin juin, la femelle met bas de 4 à 12 lapereaux aveugles et nus après 30 jours de gestation (SAINT-GIRONS 1973). Au moment du sevrage, ceux-ci pèsent environ 150 g (CORBET et SOUTHERN 1977) pour atteindre à l'âge adulte 1000 à 1250 g (RODE et DIDIER 1946).

En Picardie, les premiers jeunes sont notés au plus tôt fin février : la date la plus précoce est le 27 février 1983 avec un jeune à la sortie d'un terrier creusé dans une digue du Parc Ornithologique du Marquenterre situé à quelques mètres de la laisse de haute mer (F. SUEUR et coll.).

De temps à autre, des individus au pelage noir, gris sombre ou roux clair sont observés. Il s'agit très probablement de l'influence de croisements avec des lapins domestiques lâchés dans la nature volontairement ou non.

### REGULATION DES POPULATIONS.

Deux facteurs interviennent de manière prépondérante dans la régulation des populations de Lapin de garenne :

- la myxomatose qui se manifeste chaque année à partir de début juin et jusque fin novembre, elle peut cependant être notée parfois tout au long de l'année.

PAN!

DAN!

- les prédateurs comme l'homme (chasse, piégeage, circulation automobile). Dans le Marquenterre, SUEUR (1981) signale comme prédateurs du Lapin de garenne la Belette Mustela nivalis, l'Hermine M. erminea, le Putois M. putorius, la Fouine Martes foina et le Hibou moyen-duc Asio otus (capture rare de très jeunes individus). La Corneille noire Corvus corone corone capture éventuellement de jeunes Lapins de Garenne mais se contente principalement de cadavres.

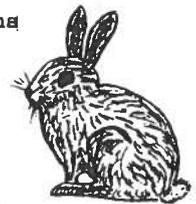
Mi-septembre 1976 suite à une forte sécheresse, des Lapins de garenne ont occupé d'anciens terriers de Rats musqués Ondatra zibethicus dans des berges de mares de hutte asséchées à Hautebut (E. FOURCY).

Dans le régime alimentaire du Lapin figurent le Trèfle Trifolium sp., l'écorce de Saule Salix sp., les feuilles de l'Argousier Hippophae rhamnoides et des Graminées (Poaceae).

Remerciements : Nous tenons à remercier Monsieur Eric Fourcy pour les observations qu'il a bien voulu nous communiquer.

#### REFERENCES :

- ARTHUR C.P., CHAPUIS J.L., PAGES M.V. et SPITZ F. (1980) Enquêtes sur la situation et la répartition du Lapin de garenne en France - Bull. O.N.C., n° sp. sc. tech., 37-39.
- CORHET G.B. et SOUTHERN H.N. (1977) The Handbook of British Mammals - Oxford, (Blackwell Scientific Publications), 520 p.
- PAGES M.V. (1980) Essai de reconstitution de l'histoire du Lapin de garenne en Europe - Bull. O.N.C., n° sp. sc. tech., 13-21.
- RODE P. et DIDIER R. (1946) Atlas des Mammifères de France - Paris (Boubée) 200p.
- SAINT-GIRONS M.C. (1973) Les Mammifères de France et du Bénélux (faune marine exceptée) Paris (Doin), 481 p.
- SUEUR F. (1981) Spécialisation alimentaire et mise en réserve de proies chez l'Hermine Mustela erminea et la Belette M. nivalis - Mammalia 45(4) 510-512.



L'ETUDE DES MAMMIFERES.

par Patriok-TRIPLET

A première vue il paraît moins évident d'étudier les mammifères que les oiseaux. En effet si pour ce dernier groupe il suffit de se promener et de regarder tout autour de soi, chacun aura remarqué les difficultés à observer un mammifère.

Les quelques conseils exposés ici n'ont pas la vocation de permettre de bonnes études de ce groupe à tout coup mais permettront d'aborder cette étude plus facilement. Rappelons avant de commencer qu'avant tout prime la protection de l'animal et qu'il est donc toujours préférable de partir sans continuer l'observation plutôt que de nuire ou de perturber.

## I LES OBSERVATIONS.

Pour observer un mammifère dans la nature il est préférable de se munir d'une paire de jumelles à grossissement moyen (X 8 ou X 10) et de vêtements légers, confortables et silencieux (éviter les imperméables). Une montre, un carnet et un crayon permettront de conserver un souvenir circonstancié de l'observation.

Il faut ensuite se poster sous le vent afin que les mammifères ne sentent pas l'odeur humaine et attendre à une distance variable selon l'animal à observer. L'attente nocturne permet un maximum de succès dans les observations. Une bonne illustration de ce type d'observation se trouve dans les travaux de Robert HAINARD qui a consacré sa vie à l'étude de la faune sauvage.

## II D'AUTRES POSSIBILITES D'ETUDE.

### 1) Les animaux écrasés.

Ils sont généralement facilement déterminables quand ils ne sont pas complètement aplatis et peuvent être reconnus à partir d'une voiture roulant à faible allure. Cette détermination devient de plus en plus hypothétique au fur et à mesure de la décomposition du cadavre. Sur un tronçon de route étudié de novembre 1980 à avril 1981 entre Amiens et Beauval j'ai pu constater que les cadavres restaient sur place pendant huit jours en moyenne avant que les restes ne soient rejetés sur les bords de la chaussée par le vent ou par le déplacement d'air produit par les voitures. Ce type d'étude à mener a déjà été présenté dans cette revue (Triplet 1982 a). Rappelons rapidement son déroulement.:

- à chaque contact le mammifère écrasé est déterminé, cartographié par rapport à la commune la plus proche afin d'éviter toute confusion avec d'autres écrasements



Du plus gros au plus petit dessin de P. Thiéry.

Observation de Mammifères dessin de P. Etienne.

survenus les jours suivants.

- La situation de chaque animal est notée par rapport à la demi largeur de la route afin de mesurer les responsabilités des automobilistes sur le nombre de mammifères écrasés. Les résultats furent éloquentes malgré la faible nombre de mammifères trouvés. Il serait d'ailleurs intéressant de renouveler cette expérience en d'autres secteurs picards.

## 2) Les analyses de pelotes de régurgitation.

Les Rapaces diurnes et nocturnes rejettent par voie buccale les parties non digestibles de leurs proies. Alors que les premiers ont dans la plupart des cas des sucs digestifs capable de décomposer les os, les seconds ne le peuvent et rejettent dans leurs pelotes les poils et les pièces squelettiques des mammifères qu'ils ont consommés. L'étude de ces crânes a permis une cartographie très fine des micromammifères de la Somme (voir le travail irremplaçable de Saint-Girons et Martin -1973). A première vue et devant le nombre de pelotes analysées il peut paraître illusoire d'apporter un élément nouveau aux travaux publiés mais pourtant bien des études restent à mener sur les fluctuations d'effectifs de micromammifères et la réponse de leur prédateurs, ainsi que sur la coexistence de différents prédateurs sur un même territoire de chasse. Mais le point le plus attrayant des analyses réside dans la cartographie des différentes espèces-proies. Celle-ci présente pourtant quelques limites :

- le territoire de chasse des oiseaux est parfois très vaste (3 km de diamètre environ chez la Chouette effraie) et la cartographie n'est donc pas précise au milligrade près.

- les très petites espèces et les espèces rares se font capturer très rarement et donc leur cartographie ne peut être complète en utilisant uniquement cette méthode.

### Où trouver des pelotes ?

Plusieurs types de milieux peuvent être exploités. Les granges, les clochers les ruines, les bois de pins sont souvent intéressants à prospecter. Avec un peu de pratique on arrive rapidement à repérer le site où la probabilité de trouver des pelotes est la plus grande. Dans une grange les pelotes se ramasseront généralement sous la partie de la poutre la moins éclairée. Dans un bois de pins utilisé par le Hibou moyen-duc les pelotes sont généralement groupées et on peut en trouver plus d'une dizaine sous le même arbre.

### Quand les trouver ?

Pour les espèces fréquentant les ruines ou les clochers il n'y a pas à proprement parlé de meilleur époque de recherche mais il faut simplement veiller à ne pas déranger en période de reproduction. Les meilleurs résultats pour les pelotes de Hibou moyen-duc seront obtenus en hiver quand les oiseaux se regroupent en dortoir. Les population locales sont alors renforcées par l'arrivée d'oiseaux plus nordiques, tel que cela se produit dans la Somme (Triplet, publication en préparation).

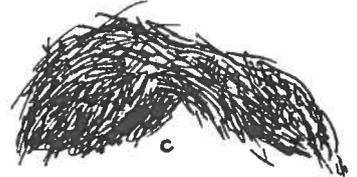
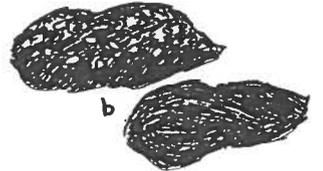
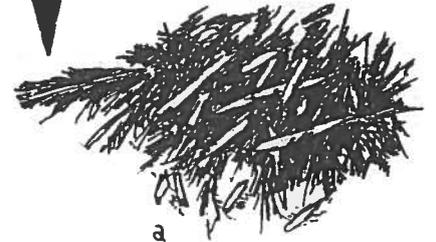
### Comment procéder ?

Pour plus d'efficacité les pelotes sont analysées à sec. L'humidification qui permet un fractionnement plus rapide provoque un déchaussement des dents et entraîne des doutes quant à la détermination. Les proies sont comptabilisées en ne prenant en compte que les crânes. Les rangées dentaires sont nettoyées si nécessaire avec une aiguille. Pour la détermination une bonne loupe offre certaines commodités pour analyser les critères dentaires.

Les travaux de base servant aux déterminations sont mentionnés à la fin de cet article.

Il arrive parfois de trouver une Chauve-souris dans une pelote, il est conseillé de consulter alors la publication de Noblet et Berthoud(1981) pour la détermination ou bien de faire appel à un naturaliste plus expérimenté.

## Pelotes de rejection



- |    |                   |
|----|-------------------|
| a) | Busards           |
| b) | Faucon crécerelle |
| c) | Buse variable     |
| d) | Chouette effraie  |
| e) | Hibou moyen-duc   |
| f) | Chouette chevêche |
| g) | Hibou des marais  |
| h) | Chouette hulotte  |

Dessins mis en  
pelote par :

P. ETIENNE.

La détermination des crânes ne représentant qu'une partie du travail il faut veiller à noter les renseignements suivants :

- identification du prédateur.
- date de ramassage.
- localisation de la collecte.
- description du milieu.
- nombre de proies par pelotes (si possible).
- nombre d'individu par espèces.

Enfin il est préférable de conserver les crânes répertoriés. Ils pourront peut-être un jour servir de base à un autre travail.

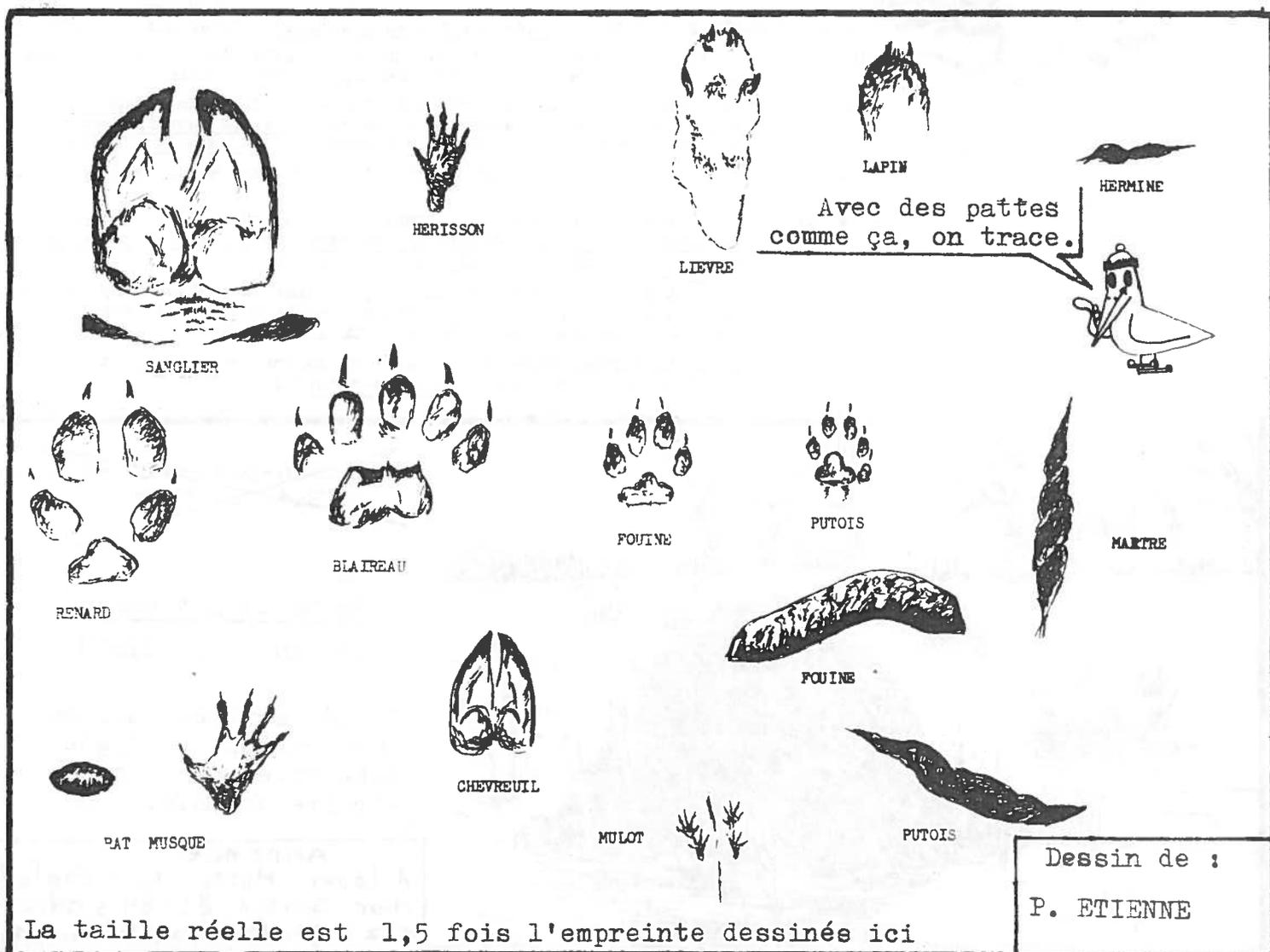
3) Le piégeage.

Il donne de bons résultats et permet une étude de la densité des micro-mammifères présents sur un site déterminé. Par mesure de protection je ne présenterai pas ici les types de pièges et les techniques à utiliser. Signalons simplement que les pièges mortels sont à bannir.

4) Les enquêtes.

Il est souvent utile, parfois indispensable d'enquêter auprès des populations locales afin de connaître le statut d'espèces rares ou en voie de disparition. Une grande précaution s'impose quant à l'acceptation de certaines données et les contrôles des données doivent être stricts.

Les enquêtes auprès des chasseurs permettent l'obtention de renseignements intéressants. Il est d'ailleurs dommage que peu d'entre eux conservent des notes



sur leurs tableaux de chasse qui pourtant permettent d'étudier les fluctuations des espèces-gibier.

#### 5) Les recherches bibliographiques.

Elles permettent de connaître le statut ancien des espèces étudiées mais les écrits anciens sont parfois incorrects et contiennent de nombreuses erreurs de détermination dont il faut tenir compte.

#### 6) Les traces.

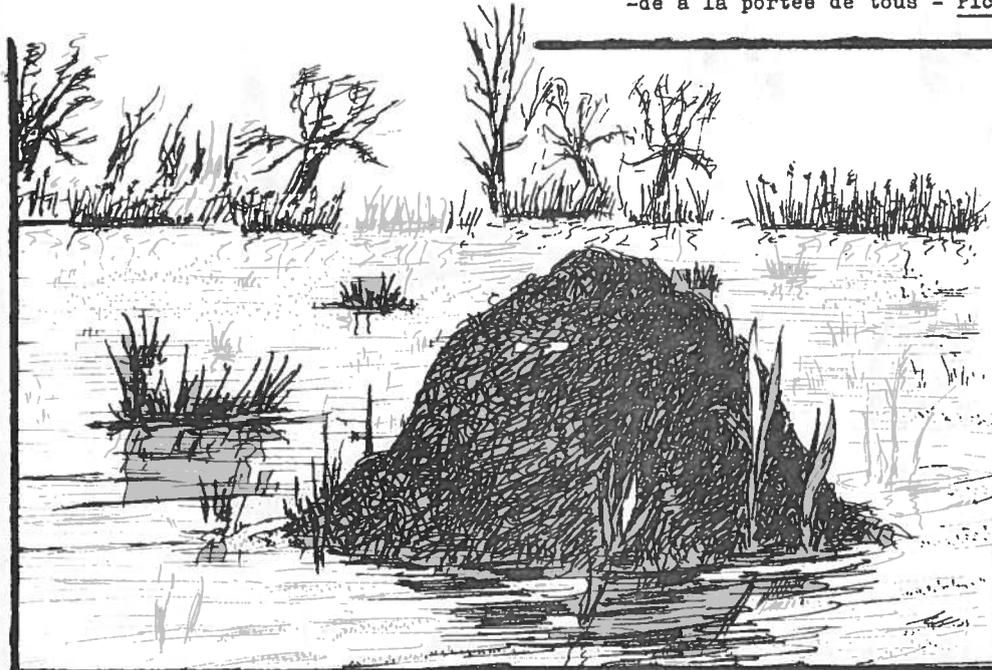
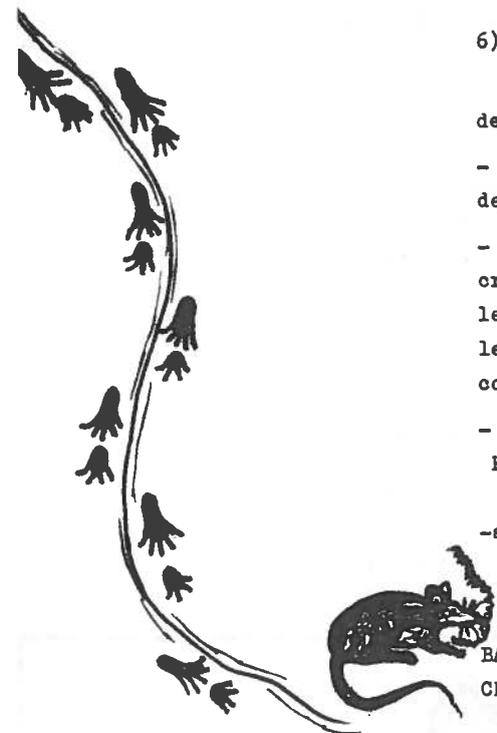
Beaucoup d'indices permettent de déterminer à coup sûr certaines espèces de mammifères :

- Les empreintes à rechercher sur les sols nus et humides, sur la vase au bord des points d'eau et bien sûr en hiver dans la neige.
- Les excréments selon les espèces étudiées. Ils portent des noms différents : crottes (Hérisson, Musaraigne, Chauve-souris, Lièvre, Rongeurs), laissées pour les Carnivores (empreintes dans le cas de la Loutre) et les Sangliers, fumées chez les Cervidés. Il faut en noter l'emplacement, la forme, la taille, le nombre, la composition quand cela est possible.
- Autres indices : les terriers (Lapin, Renard, Blaireau), taupinières, huttes de Rat musqué, ainsi que les dégâts éventuels sur les plantations et les fruits.

Et surtout la base de la détermination des traces passent par une connaissance parfaite du Guide des traces d'animaux.

#### Bibliographie :

- BANG P., DAHLSTROM P. (1977) Guide des traces d'animaux - Delachaux et Niestlé.
- CHALINE J., BAUDVIN H., JAMMOT D., SAINT-GIRONS M.C. (1974) Les proies des Rapaces Petits mammifères et leur environnement - Doin, Paris.
- LIBOIS R. (1979) Discrimination des crânes du Campagnol des champs Microtus arvalis (Pallas) et du Campagnol souterrain Pitymys subterraneus (de Selis-Longchamps) en l'absence de mandibule - Mammalia 43(1)99-112.
- NOBLET J.F., BERTHOUD G. (1981) Comment reconnaître les Chauve-souris de France, SFEPM, éd..
- SAINT-GIRONS M.C., FONS R., NICOLAU-GUILLAUMET P. (1979) Caractères distinctifs de Crocidura russula, Crocidura leucodon, et Crocidura suaveolus en France continentale - Mammalia 43(4)511-518.
- SAINT-GIRONS M.C., MARTIN C. (1973) Adaptation du régime de quelques rapaces nocturnes au paysage rural. Les proies de l'Effraie et du Moyen-duc dans le département de la Somme. - Bull. Ecol. 4 95-120.
- TRIPLETT P. (1982a) Mammifères écrasés sur la route Amiens-Beauval : un type d'étude à la portée de tous - Picardie-Nature 15:21-26.



~~Marina-pied-dans-l'eau  
en Baie de Somme.~~

Hutte de Rat musqué

Dessin : P. ETIENNE.

Cette véritable maison sert parfois au Cygne tuberculé pour y construire son nid.

Annonce :  
A louer Hutte, tout confort, pour Saison 83-84, s'adressez à Mr Ondakrazibethicus.

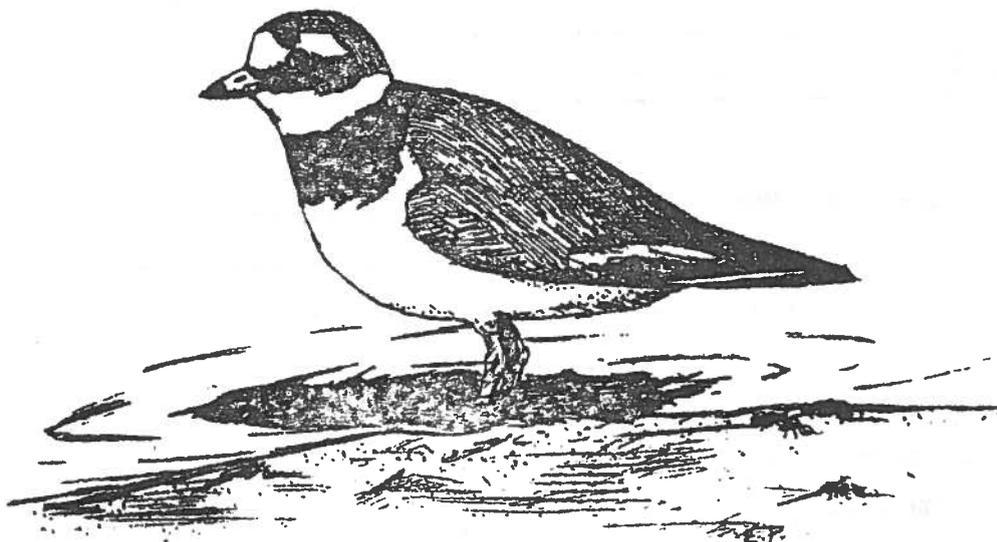
AVIFAUNE DE LA BAIE DE SOMME ET DE LA PLAINE MARITIME PICARDE

par Xavier Combecy et François Sueur

Cet ouvrage de 235 pages, comportant plus de 80 dessins de Pascal Etienne et plus de 50 figures, décrit le statut actuel, l'historique depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, l'importance des effectifs et les dates de présence des oiseaux qui fréquentent la baie de Somme et ses environs.

PLAN DE L'OUVRAGE :

- introduction, esquisses géographique et géomorphologique, présentation botanique, activités humaines et carte de la région couvrent 16 pages ;
- statut des espèces avec 195 pages constitue le corps de l'ouvrage ;
- essai de synthèse, liste systématique, conclusion, observations complémentaires et bibliographie terminent cette avifaune.



-----

BON DE SOUSCRIPTION (à découper et à retourner au G.E.P.O.P.,  
Musée de Picardie 80000 Amiens)

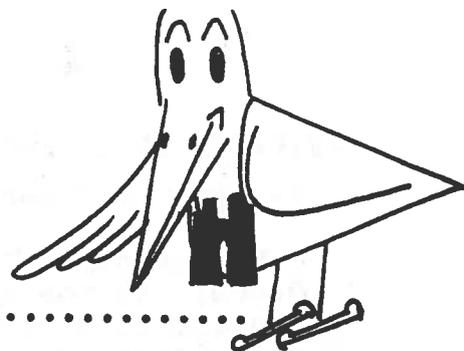
NOM.....Prénom.....

ADRESSE.....

Prix de lancement avant parution (fin 1983) : 55 F (plus 15 F  
de frais d'envoi).

Après publication, cet ouvrage sera disponible au prix de 75 F.

**ABONNEMENT A PICARDIE-NATURE**



Je, soussigné (Mr, Mme, Mlle) : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....

Désire recevoir PICARDIE-NATURE le guide trimestriel du GEPOP

CONDITION D'ABONNEMENT : 10 francs par an

-----  
Si vous avez changé d'adresse, veuillez nous préciser votre  
-----  
ancienne adresse : .....

**ADHESION AU G.E.P.O.P.**

Je, soussigné (Mr, Mme, Mlle) : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....

Déclare adhérer au G.E.P.O.P.

Déclare renouveler mon adhesion au G.E.P.O.P.

(barrez la mention inutile)

CONDITION D'ADHESION : adhésion normale 25 Fr; moins de 16 ans 10 Fr  
adhésion de soutien à partir de 50 Fr

-----  
Les adhésions courent de janvier à décembre; afin de faciliter le  
travail de secrétariat nous vous serions reconnaissant de bien vou-  
-loir régler votre adhésion  
au début de l'année.

**EXTRAITS DES STATUTS DU G. E. P. O. P**

'L'Association dite "Groupe Environnement Protection Ornithologie en Picardie" (G.E.P.O.P.) régie par la loi de 1901, a pour but de contribuer à l'éducation populaire en matière d'étude et de protection de la Nature et des oiseaux sauvages, et de sauvegarde et d'aménagement rationnel de l'environnement et des sites.

Elle se propose de mener toutes actions et interventions pour faire respecter les lois et décrets sur les espèces protégées, les périmètres sensibles, la protection de la Nature, l'urbanisme, dans le cadre de législation en vigueur'.

**PLUS NOUS SERONS NOMBREUX  
PLUS NOUS SERONS EFFICACES**

